

# Règlement général des concours photo-vidéo festival « Images de l'eau delà » 2018

Les commissions Photo-Vidéo et Biologie du CRC FFESSM présentent le 15ème festival "Images de l'eau delà", sous le haut patronage de la **Municipalité de La Chapelle Saint Mesmin** et du Groupe de Plongée Chapellois.

La participation à l'un des concours entraîne l'acceptation totale du règlement du Festival. L'inscription devra obligatoirement être composée du bulletin d'inscription dûment rempli accompagné du chèque de règlement à l'ordre du CRC FFESSM festival. Les fichiers photographiques et vidéos devront être transmis par Wetransfer à l'adresse de :

**[concours@imagesdeleaudela.fr](mailto:concours@imagesdeleaudela.fr)**

Toute œuvre jugée par le jury comme présentant un caractère tendancieux ou publicitaire ne pourra être retenue.

Chaque compétiteur devra attester sur l'honneur être l'auteur des œuvres présentées.

Les photos seront exposées du 23 au 25 nov. 2018.

Les vidéos et photoramas seront projetés en boucle les 24-25 novembre 2018.

Tout dossier incomplet pourra se voir refuser la participation au festival.

Le bulletin d'inscription, les photos et/ou la vidéo devront être remis avant le **lundi 31 octobre 2018**. Après cette date, le comité d'organisation se donne le droit de refuser l'inscription et l'exposition des photos, la diffusion de la vidéo et/ou du Photorama.

Les photos et vidéos devront être disponibles pendant la durée totale du festival.

Le comité d'organisation se réserve le droit d'utiliser les photos dans un but non lucratif pour la promotion du festival. Elles seront toujours utilisées avec mention du nom de l'auteur, sans pour autant donner lieu à un versement de droit d'auteur ni à une rétribution sous quelque forme que ce soit.

## **Règlement du concours Photos:**

Les compétiteurs présenteront leurs photos aux concours d'images de l'eau delà sous forme de fichiers informatiques **exclusivement aux formats .jpg ou .jpeg paramétrés au format d'impression 30X40 ou 30X45 sans bordure ni cadre, résolution 300dpi minimum.**

Le Comité organisateur se chargera des tirages et mises sur support. Les compétiteurs pourront récupérer leurs tirages soit à l'issue du festival (à partir du dimanche soir 17h30), soit par réexpédition postale.

Chaque compétiteur pour une seule inscription pourra présenter un total de 7 images maximum réparties dans les 4 thèmes : Ambiance, Macro, caractère Biologie et Sportive en respectant un maximum de 3 clichés par thème. Ces 4 concours distincts conserveront leurs deux catégories : **Master et Espoir**

- Le participant ayant déjà gagné à un concours appartiendra automatiquement à la catégorie Master. Le comité d'organisation se réserve le droit de reclasser un participant s'il venait à apprendre qu'il avait déjà gagné antérieurement dans d'autres concours photos.

- Le sujet est libre

- Définition de Photo Ambiance :

Prises de vue d'un paysage subaquatique ou de sujets d'assez larges dimensions. Les macros et plans rapprochés ne seront pas classés pour le concours ambiance.

- Définition de Photo Proxi ou Macro :

Prises de vue artistique, de près ou de très près, permettant de montrer un sujet ou un détail de faune ou flore sous-marine.

- Définition de Photo à caractère Biologie :

Photo montrant une scène de vie animale ou végétale (chasse, reproduction, nutrition, association,...). Elle peut être macro, proxi ou grand angle.

- Définition de Photo sportive :

Photo montrant une scène subaquatique d'activité sportive des commissions de la FFESSM telle que la photo-vidéo, l'apnée, le tir sous-marin, le hockey, la nage avec palme, PSP, etc ...

- Les prix attribués seront :

- Le Prix ESPOIR Photo Ambiance.
- Le Prix MASTER Photo Ambiance.
- Le Prix ESPOIR Photo Macro.
- Le Prix MASTER Photo Macro.
- Le prix ESPOIR Photo Sportive
- Le Prix MASTER Photo Sportive
- Le Prix ESPOIR Photo caractère Biologie.
- Le Prix MASTER Photo caractère Biologie.
- Le Prix de la Municipalité (sur l'ensemble des photos).
- Le Prix Coup de Cœur du public (sur l'ensemble des photos).

Les fichiers devront être nommés sous la forme :

« **XX\_YYY\_Z\_Nom\_Prénom.jpg** »

ex : PE\_AMB\_1\_Dupont\_Jean-Michel.jpg

– 'XX' correspond à la catégorie du concours : soit 'PE' pour espoir et 'PM' pour Master,

– 'YYY' correspond à la catégorie de l'image: soit 'AMB' pour ambiance, 'MAC' pour macro, 'BIO' pour biologie, 'SPO' pour sport

– 'Z' correspond au n° d'ordre de chaque catégorie : un chiffre chronologique de 1 à 3.

## Règlement du concours Vidéo.

Les vidéastes devront s'acquitter d'une inscription par film présenté.

- Le film doit être enregistré exclusivement au **format MP4**.

- La durée du film doit être de **13 minutes maximum**.

- Le sujet du film est libre. Les films tournés en piscine sont autorisés.

- Les vues sous-marines doivent représenter au minimum les deux tiers de la durée totale du film. Les génériques sont autorisés après le mot « Fin ».

- Les films primés seront projetés lors de « La Nuit de la Plongée », grande soirée du festival qui se tiendra le samedi 24 novembre à 20 heures.

3 Prix seront attribués lors du concours vidéo.

- Le Prix Espoir réservé aux vidéastes amateurs n'ayant jamais été primés à un concours.
- Le Prix Master réservé aux vidéastes amateurs ayant déjà été primés à un concours.
- Le Prix Prestige réservé aux vidéastes professionnels, la durée du film doit être de 26 minutes maximum.

### **Les musiques de film et illustrations sonores**

**Les musiques des vidéos et photoramas présentées aux concours doivent être libres de tous droits de propriété musicale ou ayant obtenu l'autorisation préalable des ayants droits.**

**Du fait même de leur participation aux concours, les auteurs s'engagent à garantir les organisateurs contre toute action qui pourrait être exercée à leur encontre par des ayants droits. Les organisateurs de ces concours ne pourront en aucune manière être tenus responsables en cas de contestation ou de litige.**

## **Règlement du concours Photorama :**

**L**e sujet est libre.

- Le montage audiovisuel doit être exclusivement enregistré au format mp4.
- La durée du montage ne doit pas dépasser 5 minutes et un générique est autorisé après le mot fin.
- Les vues sous-marines doivent représenter plus des deux tiers du photorama
- Les séquences ou incrustations vidéo sont acceptées.
- Le nombre de vues n'est pas limité.

Le montage audiovisuel primé sera diffusé lors de la soirée principale du festival : "La Nuit de la Plongée".

**Les fiches d'inscription, accompagnées du chèque, doivent être envoyées :**

- **pour les photos :**

**Patrick Lebras 8 avenue de la rivière des bois 45380 La Chapelle Saint Mesmin**

**Portable : 06 88 46 75 54**

- **Pour les vidéos et photoramas :**

**Joël Lebannier 62 rue de Vauquois 45000 Orléans, Portable : 06 71 91 30 97**

**Transfert des Photos, Photoramas et Films par Wetransfer à l'adresse ci-dessous uniquement**

**[concours@imagesdeleaudela.fr](mailto:concours@imagesdeleaudela.fr)**

**Pour info :** Ce seront les fichiers originaux transmis par les compétiteurs que le jury utilisera pour l'évaluation et le classement des images présentées aux différents concours. Les tirages papier seront exposés et vous pourrez comme les années passées, les récupérer après le festival dans les conditions habituelles.